



## AVIS PUBLIC – ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2023, les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT 774 CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**

Ce règlement permet de régir la mise en œuvre de certaines dispositions du *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et permet de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement des systèmes de traitement des eaux usées pour éviter la contamination de la nappe d'eau souterraine et pour protéger les lacs et cours d'eau.

### **RÈGLEMENT 775 RELATIF AUX NUMÉROS CIVIQUES**

Ce règlement vise à encadrer les normes d'affichage des numéros civiques sur l'ensemble du territoire.

Une copie des règlements est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ces règlements entrent en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 11 mai 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint